

## **2.2 Extension de périmètre et augmentation d'enveloppe projet**

---




**Extension de périmètre + augmentation enveloppe projet**  
**Opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE »**

<b><u>DONNEES TERRITOIRE</u></b>	
Code insee + Nom commune	<b>14137 – Carpiquet</b>
Nombre habitants	3137 (2020)
EPCI	Caen la Mer
Territoire convention Région	<input checked="" type="checkbox"/> METROPOLE CODAH CUCLM <input type="checkbox"/> VILLES MOYENNES <input type="checkbox"/> AUTRES

<b><u>INTERVENTION DEMANDEE A L'EPF</u></b>	
Date de la Demande :	23 novembre 2023
Nature de l'intervention	ACQ MODIF PRISE EN CHARGE
Délibération du Conseil Municipal	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, date de la délibération :
Projet de la collectivité (ou description de la mission)	<p>Sollicitation de la commune de Carpiquet pour l'extension, pour son compte, du périmètre de l'opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE », afin d'inclure un terrain portant une maison à usage d'habitation.</p> <p>L'acquisition de ce terrain est sollicitée dans la perspective de créer un cheminement doux reliant la piste cyclable existante située route de Caumont.</p> <p>En lien avec le réaménagement du centre bourg, cette emprise est également pressentie pour accueillir une aire de stationnement, rendue nécessaire par l'ouverture de nouveaux commerces et l'installation d'un distributeur automatique de billets.</p> <p>Cette acquisition permettrait enfin de fluidifier le trafic routier du carrefour de la Mairie.</p> <p>Il est par ailleurs souligné la présence d'une omission dans le montant de l'enveloppe présenté dans la délibération du Conseil d'Administration du 09 juin 2023 pour l'extension du périmètre de l'opération à la parcelle cadastrée section BI n°190, ayant porté l'enveloppe projet majorée de 167 000 € à un total de 1 171 000 €, au lieu de 1 768 000 € comme cela aurait dû être le cas, ignorant de ce fait l'augmentation d'enveloppe du CA du 26/11/2018 de 597 000 €.</p> <p>Aussi, il est proposé de confirmer à cette occasion le montant de 1 171 000 € HT comme enveloppe projet existante à la date de la</p>



<b>REFERENCES CADASTRALES DES PARCELLES</b>				
Section	Numéro	Superficie (m <sup>2</sup> )	Bâti / Non bâti	Adresse
Parcelles prises en charge initiale				
BE	1	5 565		47 Route de Caumont
BE	2			
BE	25			
BE	26			
<b>TOTAL</b>		<b>5 565</b>		
Extension de périmètre n°1				
BI	191	566		42 Route de Caumont
BI	192	879		44 Route de Caumont
<b>TOTAL</b>		<b>1 445</b>		
Extension de périmètre n°2				
BI	201	296	Non bâti	3 rue aux sourds
BI	202	442	Bâti	3 rue aux sourds
BI	211	911	Bâti	4 rue aux Macons
BI	212	109	Non bâti	4 rue aux Macons
BI	352	285	Non bâti	Chemin des Buissons
<b>TOTAL</b>		<b>2 043</b>		
Extension de périmètre n°3				
BI	190	647	Bâti	40 route de Caumont
<b>TOTAL</b>		<b>647</b>		
Parcelles à acquérir, objet de l'extension de périmètre				
BE	63	311	Bâti	45 route de Caumont
BE	4	265	Non bâti	45 route de Caumont
	<i>Pour 1/5<sup>ème</sup> indivis</i>			
<b>TOTAL (extension)</b>		<b>576</b>		
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>Env. 10 276</b>		

<b><u>GESTION DU PATRIMOINE</u></b>	
Date de la Visite :	05 décembre 2023
	
Etat du bien :	Propriété composée de plusieurs bâtiments semblant être en bon état général extérieur
Risques potentiels avant éventuels diagnostics :	Néant
Observations :	RAS

<b><u>FINANCEMENT DE L'INTERVENTION</u></b>	
Enveloppe globale prise en charge (HT)	<p>Enveloppe projet existante : 1 171 000 € HT</p> <p><b>Augmentation enveloppe : 928 000 €</b></p> <p><b>Enveloppe nouvelle : 2 099 000 € HT</b></p> <p><u>Avis des domaines du 30/11/2023</u> : Méthode par comparaison réalisée sur la base de 11 termes de références pour des ventes de maison d'habitation de 100 m<sup>2</sup> à 140 m<sup>2</sup> entre 2020 et 2022 réalisées dans un rayon de 100 mètres.</p> <p>Il ressort de l'étude un ratio moyen de 2 240 €/m<sup>2</sup>. La valeur la plus élevée des maisons de plus de 20 ans est de 2 587 €/m<sup>2</sup>.</p> <p>La valeur de 2 287 €/m<sup>2</sup> est retenue, soit une valeur vénale arbitrée à 286 000 € pour 125 m<sup>2</sup> de surface habitable ou utile.</p> <p>Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 314 600 €.</p> <p><u>Calcul de l'augmentation d'enveloppe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Enveloppe projet existante : 1 171 000 € HT</li> <li>– Augmentation d'enveloppe : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Majoration du CA du 26/11/2018 : 597 000 € (ajoutée car ignorée lors de la précédente augmentation du CA du 09/06/2023) ;</li> </ul> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquisition parcelles BE n°63-4 : 314 600 € (valorisation du bien) + 15 730 € (frais notariés, 5%) = 330 330 €</li><li>• Total : 597 000 € + 330 330 € = 927 330 €, arrondie à 928 000 €.</li></ul>
--	---

<b><u>DESCRIPTION DU SITE (ACTUEL)</u></b>
Maison individuelle ancienne, en bon état (rénovée), située à proximité immédiate du cœur de bourg en réaménagement.
<b><u>INFORMATIONS LIEES A L'URBANISME</u></b>
<b>PLU de la commune</b> (approuvé le 27/12/2012 ; dernière modification le 29/09/2022) : <ul style="list-style-type: none"><li>– Zone UCd (pour environ 320 m<sup>2</sup>) : quartiers urbains où domine l'habitat, pouvant recevoir des constructions de plus de deux niveaux ;</li><li>– Zone 1AUd (pour environ 395 m<sup>2</sup>) : zone à caractère naturel ouverte à l'urbanisation si elle est équipée et aménagée par des opérations d'aménagement compatibles avec les OAP qui précisent le P.A.D.D., situé de part et d'autre de la RD220, destinée à l'accueil de constructions plus hautes que dans les quartiers riverains, pour plus d'intensité urbaine à proximité des équipements et services ;</li><li>– Orientations d'aménagement de secteurs - 1 « Réaménagement du centre-ville » ;</li><li>– Servitude : zone réservée à des parcs de logements collectifs ou intermédiaires.</li></ul>
<b><u>POINTS SENSIBLES, DIFFICULTES IDENTIFIEES</u></b>

<b><u>Données DVF</u></b> : non fournies compte tenu de l'avis des domaines du 30/11/2023 susmentionnée.
--





## Action foncière

## REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

*CU Caen la Mer  
Carpiquet*

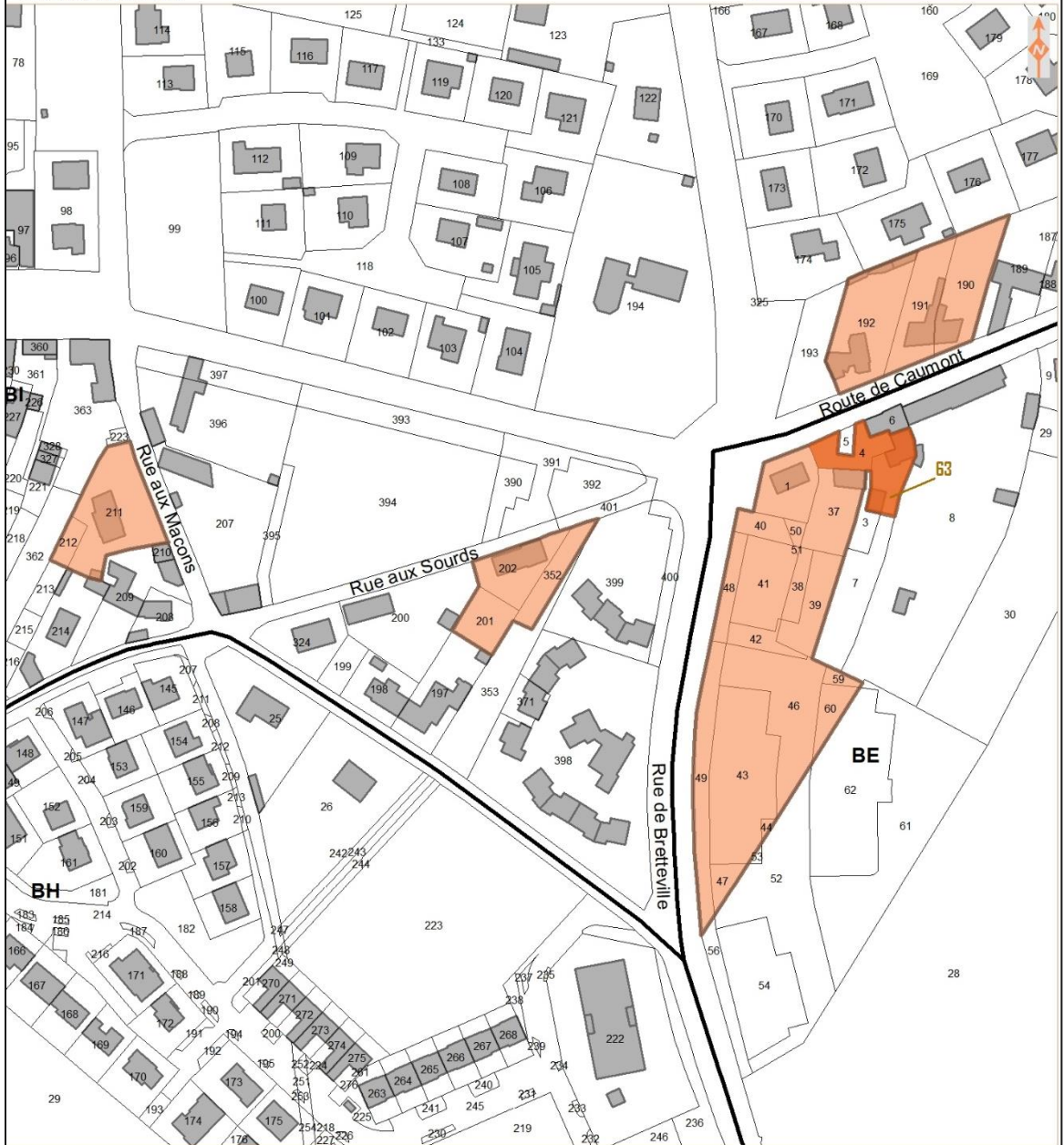
Code Opération : 926835

Surface : 1,029 ha environ

Surface extension : 596 m<sup>2</sup> environ

Emprise bâtie : 956 m<sup>2</sup> environ

Section : BE et BI



Sources : Origine cadastre 2023 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 30/01/2024

- Extension de périmètre
- Parcelles
- Emprise concernée par l'opération
- Bâti
- Sections cadastrales

Plan annexé à la convention signée le :







**Extension de périmètre**  
**OPERATION 924424 – 27 – CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE »**

<b><u>DONNEES TERRITOIRE</u></b>	
Code Insee + Nom commune	<b>27375 – Louviers</b>
Nombre habitants	18 350 (2021)
EPCI	Communauté d'agglomération Seine-Eure
Territoire convention Région	<input type="checkbox"/> METROPOLE CULHSM CUCLM <input checked="" type="checkbox"/> VILLES MOYENNES <input type="checkbox"/> AUTRES

<b><u>INTERVENTION DEMANDEE A L'EPF</u></b>	
Date de la Demande :	29/12/2023
Nature de l'intervention	ACQ MODIF PRISE EN CHARGE
Délibération du Conseil Communautaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Délibération du 25 janvier 2024
Projet de la collectivité (ou description de la mission)	<p>Sollicitation de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, pour l'extension de périmètre de l'opération 924424 – 27 – CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE ».</p> <p>Cette extension est réalisée dans la perspective de la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre des travaux de démolition qui seront réalisés au titre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026 portant sur le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friche.</p> <p>Afin de prendre en charge l'intégralité du périmètre concerné par les travaux, il est nécessaire d'étendre celui-ci à 3 nouvelles parcelles.</p> <p>Parmi celles-ci, deux parcelles sont à acquérir auprès de la CASE, à l'euro symbolique. La troisième a déjà fait l'objet d'une acquisition, mais a été retirée par erreur de l'opération lors d'un ajustement de périmètre précédent. Elle est donc réintégrée.</p> <p>Il est souligné pour information que le périmètre des travaux concerne également la parcelle restant à acquérir cadastrée section AT n°170. Cette parcelle est toutefois déjà intégrée au périmètre de l'opération.</p> <p>Les parcelles cadastrées section AT n°167-168-171-175-283 ont pour leur part déjà été acquises, pour un montant global d'environ 880 000 euros.</p> <p>Il est souligné que parmi ces fonciers, la parcelles cadastrée section AT n°168 avait été retiré par erreur du périmètre de l'opération, lors de la mise à jour du PAF en 2019. Elle par conséquent</p>

	<p>réintégrée au périmètre de l'opération à l'occasion de la présente extension de périmètre.</p> <p>Il est enfin précisé que la présente modification de prise en charge foncière est l'occasion de retirer du périmètre de l'opération la parcelle cadastrée section AV n°21, celle-ci ne devant plus faire l'objet de travaux.</p> <p>Il est pour finir souligné que la maîtrise foncière des deux parcelles restant à acquérir concernées par la présente augmentation sera phasée en deux temps, en lien avec le calendrier des travaux.</p> <p><b>Il est demandé au Conseil d'Administration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>D'accepter, à la demande de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, l'extension de périmètre de l'opération 924424 – 27 – CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE » aux parcelles cadastrées section AT n°168-169-174, sises à Louviers, et d'acquérir les parcelles à ce jour non maîtrisées.</b></li> <li>– <b>De retirer du périmètre de l'opération susmentionnée, à la demande de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la parcelle cadastrée section AV n°21, sise à Louviers.</b></li> </ul>
<p>Critères PPI</p> <p>Engagements partenaires (CRF/CAF/PAF)</p> <p>Outils fonciers</p> <p>Calendrier prévisionnel d'acquisition</p>	<p><u>PAF de la CASE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Plafond de 10M €</li> <li>– Opération 924424 – 27 – CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE » : enveloppe de 5 600 900 €, dépense de 2 866 429 €, disponible de 2 734 471 €</li> </ul> <p style="text-align: right;">Droit commun (Propriétaire : CASE)</p>

<b><u>Parcelles appartenant au périmètre de prise en charge initiale</u></b>				
Section	Numéro	Superficie (m <sup>2</sup> )	Bâti / Non bâti	Adresse
AT	167	354		6, impasse des Près
AT	170	388		12, impasse des Près
AT	171	420		14, impasse des Près
AT	283	203		Impasse des Près
AV	1	1 472		Rue du canal
AV	5	5 198		9005, place des anciens combattants d'Indochine
AV	21	1 130		34, chemin du Vexin
AV	158	665		32 B, place des anciens combattants d'Indochine
AV	159	1 031		32, rue de la Gare
AV	177	406		Place des anciens combattants d'Indochine
AV	184	26 284		Place des anciens combattants d'Indochine
AV	239	6 741		Place des anciens combattants d'Indochine
AV	7	1 896		30, rue de la gare
AV	2	12 131		Chaussée du Vexin
AV	156			
AV	157			
AV	176			
AT	175	7 215		16 rue de l'abreuvoir
<b>Sous total</b>		<b>65 534</b>		
<b><u>Parcelles objet de l'extension</u></b>				
AT	168	220	Bâti	8, impasse des près
AT	169	304	Bâti	10, impasse des près
AT	174	1 862	Bâti	4B, impasse des près
<b>Sous total (extension)</b>		<b>2 386</b>		
<b><u>Parcelle à retirer de la prise en charge initiale</u></b>				
AV	21	1 130		34, chemin du Vexin
<b>Sous total (retrait)</b>		<b>1 130</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>66 790</b>		



<b><u>GESTION DU PATRIMOINE</u></b>	
Date de la Visite :	Non réalisée
Etat du bien :	
Risques potentiels avant éventuels diagnostics :	
Observations :	Les acquisitions foncières seront réalisées au plus près des travaux de démolition.

<b><u>FINANCEMENT DE L'INTERVENTION</u></b>	
Enveloppe globale prise en charge (HT)	<p style="text-align: center;"><b>Enveloppe initiale : 2 705 000 €</b> <b>Enveloppe augmenté (CA du 03/2019) : 4 907 000 €</b> <b>Enveloppe augmentée (CA du 03/2021) : 5 600 900 €</b></p> <p>Au 15 janvier 2024, le cout brut des acquisitions réalisées pour le compte de l'opération CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE » s'élève à un total de 2 866 429 €. Le disponible de l'enveloppe est donc de 2 734 471 €</p> <p><b>Compte tenu du montant estimatif d'environ 15 000 € nécessaire aux acquisitions des parcelles concernées par la présente augmentation d'enveloppe (voir ci-dessous), il est proposé de ne pas modifier l'enveloppe de l'opération, d'un montant de 5 600 900 €.</b></p> <p>Estimatif des acquisitions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– AT n°169 : acquisition à l'euro symbolique et frais de notaire (estimée à environ 5 000 €) ;</li><li>– AT n°174 : acquisition à l'euro symbolique et frais de notaire (estimés à environ 10 000 €).</li></ul>

<b><u>DESCRIPTION DU SITE (ACTUEL)</u></b>
<b><u>INFORMATIONS LIEES A L'URBANISME</u></b>
<b>Zone U au PLUi prescrit le 17/12/2015 et approuvé le 28/11/2019.</b>
<b><u>POINTS SENSIBLES, DIFFICULTES IDENTIFIEES</u></b>
– Phasage de la maitrise foncière en cohérence avec le calendrier des travaux

**Données DVF** : non fournies compte-tenu de l'absence d'incidence de l'extension de périmètre sur l'enveloppe initiale de l'opération.







## Action foncière CASE « LOUVIERS ECOQUARTIER DE LA GARE »

CA Seine-Eure  
Louviers

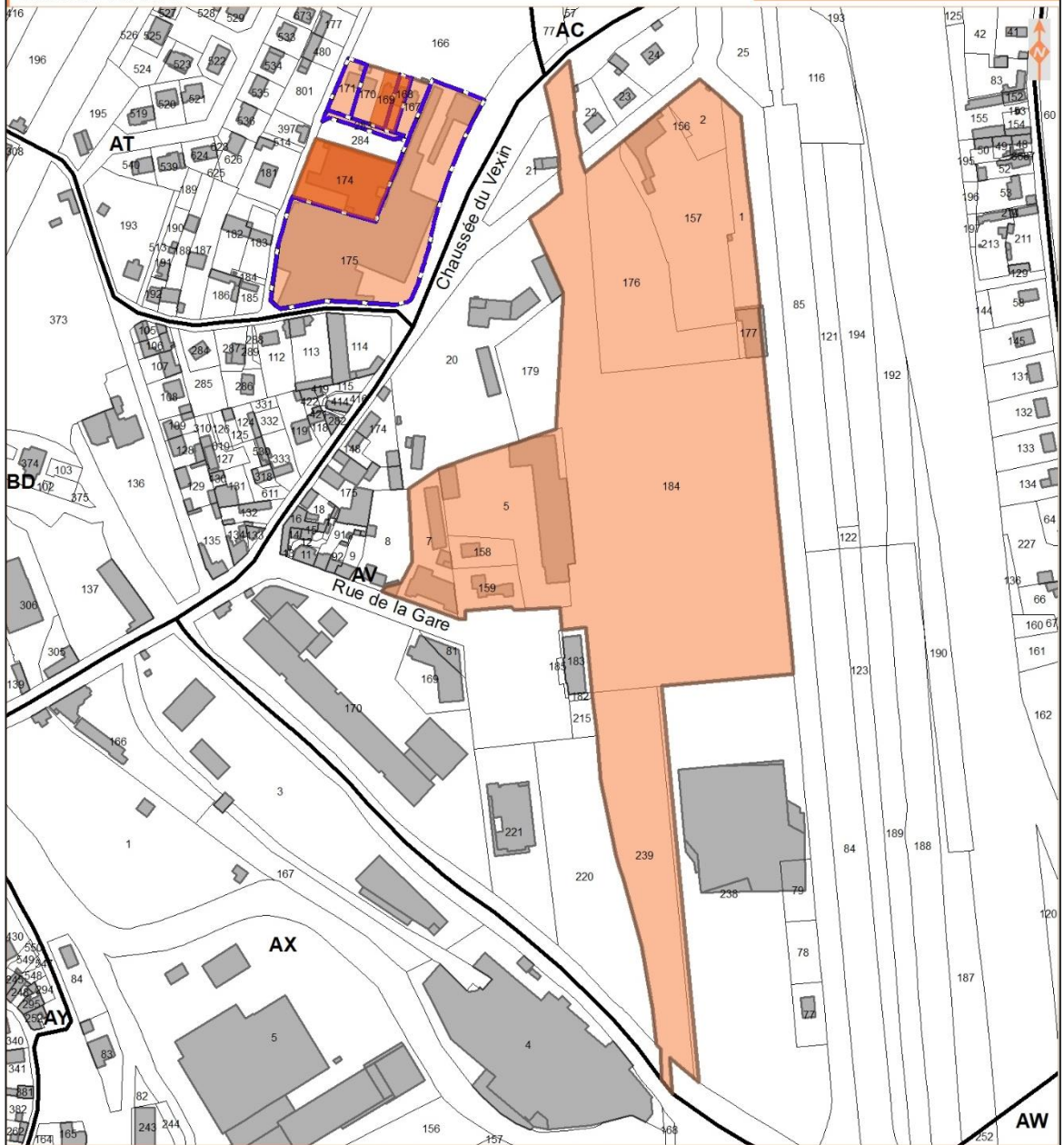
Code Opération : 924424

Surface : 6,679 ha environ

Surface extension : 2 386 m<sup>2</sup> environ

Emprise bâtie : 1,044 ha environ

Section : AT et AV



Sources : Origine cadastre 2023 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 15/01/2024

- Extension de périmètre
- Parcelles
- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles en stock EPF
- Sections cadastrales
- Bâti

Plan annexé à la convention signée le :





**Extension de périmètre + augmentation enveloppe projet**  
**Opération 900059 - 76 - MONT SAINT AIGNAN "PLACE COLBERT"**

<b><u>DONNEES TERRITOIRE</u></b>	
Code Insee + Nom commune	<b>76451 – Mont-Saint-Aignan</b>
Nombre habitants	19 686 (2020)
EPCI	Métropole Rouen Normandie
Territoire convention Région	<input checked="" type="checkbox"/> METROPOLE CULHSM CUCLM <input type="checkbox"/> VILLES MOYENNES <input type="checkbox"/> AUTRES

<b><u>INTERVENTION DEMANDEE A L'EPF</u></b>	
Date de la Demande :	11/12/2023
Nature de l'intervention	ACQ MODIF PRISE EN CHARGE
Délibération du Conseil municipal	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Programmé au Conseil municipal du 22 février 2024
Projet de la collectivité (ou description de la mission)	<p>Le Quartier de la place Colbert est un secteur stratégique du territoire communal. Il constitue sa principale centralité.</p> <p>La municipalité a donc engagé une réflexion sur l'aménagement des abords de la place Colbert, dans le cadre notamment d'une étude stratégique des secteurs Colbert et Coquets. Plusieurs scénarios d'aménagements sont envisagés, avec pour objectif de renforcer l'intégration de la place Colbert au sein d'une centralité élargie à la place des Coquets, l'Espace Marc Sangnier (EMS) et le centre sportif.</p> <p>Il s'agit donc de valoriser les atouts de cet espace, notamment en renouvelant son tissu commercial, en apportant de nouvelles fonctions urbaines, et en renforçant ses liens internes et avec le reste de la ville.</p> <p>Aussi, à la demande de la commune de Mont-Saint-Aignan, le Conseil d'Administration du 2 octobre 2020 a pris en charge l'opération 900 059 – Mont Saint Aignan « Place Colbert – Droit de priorité ».</p> <p>A cette occasion, l'EPF Normandie a acquis, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité, un ensemble immobilier cadastré AT n°39, dans la perspective du transfert de l'Hôtel de ville.</p> <p>Lors de sa séance du 24 novembre 2023, le Conseil d'Administration a ensuite approuvé, à la demande de la Ville de Mont-Saint-Aignan, l'extension du périmètre de l'opération à la parcelle</p>



	<p>cadastrée section AT n°42, d'une superficie de 4180 m<sup>2</sup>, sise Parc de Cailly sur le territoire communal.</p> <p>Il s'agit d'un immeuble en copropriété comprenant des lots dépendant de la parcelle d'assiette susmentionnée.</p> <p>Dorénavant, la commune sollicite l'acquisition complémentaire de la parcelle cadastrée section AT n°31, sise rue Frontin. Celle-ci porte 12 bâtiments F à J, en nature de garages, achevés en 1962. Avec la parcelle cadastrée section AR n°148, elle forme la copropriété dite du « Parc de l'Andelle ».</p> <p>La parcelle cadastrée section AT n°31 constitue la parcelle d'assiette de 60 lots privatifs, dont 3 ont déjà été acquis par la collectivité. Il reste donc 57 lots à acquérir.</p> <p>Elle comporte également, outre les constructions à usage de garages, des parties communes en nature de cheminements, accessibles au public. Ces espaces privés ont vocation à faire l'objet d'aménagements dans le cadre du projet de la collectivité.</p> <p>La parcelle cadastrée section AT n°31 occupe une position géographique stratégique, à proximité immédiate des fonciers susmentionnés. Sa mutation est à ce titre nécessaire au réaménagement du quartier.</p> <p>Le cas échéant, le foncier est pressenti pour faire l'objet d'un projet immobilier, en cours d'étude avec un opérateur privé.</p> <p><b>Il est demandé au Conseil d'Administration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>D'accepter l'extension de périmètre de l'opération 900059 - 76 - MONT SAINT AIGNAN "PLACE COLBERT" et d'acquérir en outre, à la demande de la ville de Mont Saint Aignan, la parcelle cadastrée section AT n°31, sise à Mont Saint Aignan, comprenant des lots de copropriétés dépendant de ladite parcelle d'assiette ;</b></li> <li>- <b>De réévaluer en conséquence le montant de l'enveloppe de l'opération et de le porter à 3 210 000 € HT.</b></li> </ul>
<p>Critères PPI</p> <p>Engagements partenaires (CRF/CAF/PAF)</p> <p>Outils fonciers</p> <p>Calendrier prévisionnel d'acquisition</p>	<p>CRF du 27/10/2020 (Opération 900059) : enveloppe projet de 2 310 000 € HT €, stock d'environ 1,8 M€.</p> <p>Droit commun ou DPU (Propriétaire : multiple)</p>

<b>REFERENCES CADASTRALES</b>				
<b>Parcelles constitutives de la prise en charge initiale</b>				
Section	Numéro	Superficie (m <sup>2</sup> )	Bâti / Non bâti	Adresse
AT	39	3 860	Bâti	24 bis rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc
AT	42	4 180	Bâti	Parc du Cailly
<b>TOTAL</b>		<b>8 040</b>		
<b>Parcelles cadastrales à acquérir : extension de périmètre</b>				
Section	Numéro	Superficie (m <sup>2</sup> )	Bâti / Non bâti	Adresse
AT	31		Bâti	Rue Frontin
<b>TOTAL (extension)</b>		<b>2 534</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>10 574</b>		



### **GESTION DU PATRIMOINE**

Date de la Visite :

12 janvier 2024





	
Etat du bien :	Batteries de garage dont les portes commencent à être usagées
Risques potentiels avant éventuels diagnostics :	Néant
Observations :	RAS

<b><u>FINANCEMENT DE L'INTERVENTION</u></b>	
<p>Enveloppe globale prise en charge (HT)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Enveloppe initiale : 1 816 500 € HT</b>  <b>Enveloppe augmentée n°1 : 2 310 000 € HT</b>  <b>Enveloppe nouvelle : 3 210 000 € HT</b></p> <p><b>Augmentation d'enveloppe : 897 750 €, arrondie à 900 000 €</b>            Décomposé comme suit : 855 000 € (acquisitions) + 42 750 € (frais notariés, 5%).</p> <p style="text-align: center;">Estimation des garages :</p> <p><u>Avis des domaines du 05/12/2023</u> : évaluation sommaire et globale. Méthode par comparaison réalisée sur la base de 15 termes de références pour des ventes de garage entre 2018 et 2022 réalisées dans un rayon de 300 mètres.</p> <p>Les lots de garage dans ce secteur se sont vendus entre 8 000 € et 16 000 €. La moyenne des ventes s'établit à environ 13 500 €, avec une valeur dominante à 15 000 €.</p> <p>Cette dernière est la valeur unitaire arbitrée dans l'estimation.</p> <p>La parcelle comporte 60 lots privés, dont 3 ont déjà été acquis par la collectivité. Il reste donc 57 lots à acquérir, soit un montant global d'acquisition estimé à 855 000 €.</p>





**DESCRIPTION DU SITE (ACTUEL)**

Parcelle cadastrée AT n°31 : 60 lots privatifs en nature de garages répartis dans 5 bâtiments, et parties communes en nature de voirie.

**INFORMATIONS LIEES A L'URBANISME**

**PLU (approuvé le 13/02/2023) :**

Zone UAB1 : Zone urbaine mixte à dominante habitat de centralité

**POINTS SENSIBLES, DIFFICULTES IDENTIFIEES**

- Potentielle dureté foncière compte-tenu de la multiplication des propriétaires et modes d'occupation.
- La parcelle AT n°31 formerait une copropriété avec la parcelle cadastrée section AR n°148.

**Données DVF** : non fournies compte tenu de l'avis des domaine susmentionné





## Action foncière MONT SAINT AIGNAN "PLACE COLBERT"






Métropole Rouen Normandie  
**Mont-Saint-Aignan**

Code Opération : 900059  
 Surface : 1,057 ha environ  
 Surface extension : 2 534 m<sup>2</sup> environ  
 Emprise bâtie : 4 169 m<sup>2</sup> environ  
 Section : AT



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2023

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 15/01/2024

-  Parcelle concernée par l'augmentation de l'enveloppe projet
-  Extension de périmètre
-  Emprise concernée par l'opération
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

